

Service instructeur
Direction des Finances

N° CP-2008-14-1-3

Service consulté

**Garantie Départementale d’Emprunt
Site National du Hartmannswillerkopf – Vieil Armand**

Résumé : *Octroi d'une garantie d'emprunt partielle (24,5 %) à l'Association du Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf (C.M.N.-H.W.K.), relative à deux prêts d'un montant total de 2,025 M€. Ces prêts sont à souscrire par l'Association C.M.N.-H.W.K. en vue du financement de la rénovation et de la restructuration du Monument National du Hartmannswillerkopf.*

Le Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf (C.M.N.- H.W.K. - souvenir français reconnu d'utilité publique) sis à Colmar, souhaite protéger et valoriser le site national du Vieil Armand implanté sur les hauteurs de Wattwiller et classé monument historique depuis 1921.

Dans le cadre du quatre-vingt-dixième anniversaire de la fin de la Grande Guerre, les travaux d'aménagement d'un montant total de 6,5 M€ que prévoit d'entreprendre l'Association C.M.N. - H.W.K. avec le soutien des collectivités locales, de l'Etat et de la Communauté Européenne, comportent quatre tranches :

- la rénovation et la transformation de l'abri mémoire d'Uffholtz en centre de ressources et d'activités, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de Cernay et Environs (C.C.C.E.),
- la construction d'un musée mémorial/centre d'interprétation, sous maîtrise d'ouvrage de la C.C.C.E.,
- la restauration d'une partie des vestiges du champ de bataille et la création d'un parcours scénographié, sous maîtrise d'ouvrage de l'Association C.M.N.- H.W.K.,

- la rénovation et la restructuration du Monument National, sous maîtrise d'ouvrage de l'Association C.M.N.- H.W.K. (restauration, consolidation, étanchéité, mise aux normes, intérieur-extérieur).

La présente demande de caution de l'Association C.M.N. - H.W.K. concerne cette dernière tranche, dont le plan de financement prévisionnel d'un montant total de 2 025 000 €, s'établit ainsi :

Fonds propres C.M.N.- H.W.K.:	102 010 €
Apports privés, dont souscription :	708 750 €
Subvention Etat :	320 000 €
Subventions publiques autres :	573 480 €
Subvention Département 68 :	320 760 €

	2 025 000 €

Les caractéristiques des deux prêts relais de 2,025 M€ que l'association projette de souscrire auprès de la Banque Populaire d'Alsace, sont les suivantes :

	<u>Prêt 1</u>	<u>Prêt 2</u>
Montant :	1 015 000,00 €	1 010 000,00 €
Durée :	2 ans (8 trimestres)	2 ans (8 trimestres)
Périodicité :	trimestrielle	trimestrielle
Taux :	5,20 % fixe	Euribor 3 mois + 0,60 % variable
Quotité garantie :	248 675 € (24,5 %)	247 450 € (24,5 %)
Echéance prévisionnelle :	129 361,54 €, dont capital	128 976,92 €, dont capital
(première)	124 963,21 €	124 155,85 €

La décision d'accorder une garantie au moins partielle ne soulève pas de problème de principe, s'agissant d'une association sans but lucratif reconnue d'utilité publique en charge de ce lieu de mémoire, soutenue dans ses projets par notre collectivité, qui a également pris une décision de principe d'octroi de sa garantie d'emprunt pour une quotité de 0,5 M€ maximum, relative à la tranche de travaux concernée (rapport n° 2008-3-5-2 du 27 juin 2008).

Je propose donc à votre Assemblée de confirmer l'engagement de notre collectivité au côté de l'Association C.M.N.-H.W.K. en lui accordant une caution départementale partielle, conforme à sa demande.

Les crédits d'avances en garantie d'emprunt sont inscrits au chapitre 27 article 2761.

Par ailleurs, à titre de sûreté l'Assemblée Départementale a prévu lors de sa séance du 3 mars 1995 et en a confirmé le principe le 10 décembre 1998, la mise en place de contre-garantie comme l'inscription d'une prénotation hypothécaire de premier rang de droit local au profit de la collectivité, pour toute quotité supérieure ou égale à 0,15 M€ s'agissant d'un organisme privé. Cependant, compte tenu de la spécificité du bénéficiaire et de l'opération concernée, je vous propose de ne pas procéder à l'inscription de prénotation, en contre-garantie.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur la demande de garantie d'emprunt et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke that extends to the right.

Charles BUTTNER